RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DATAVISUALISATION DATAGRANDEST 2026

4e édition — L'eau dans le Grand Est

Tout ce qu'il faut savoir pour bien participer au concours.

Concours : du 5 au 28 octobre 2026 • Remise des prix : 3 décembre 2026 à Metz

Les règles

Inscription

- Les candidats peuvent être des individus ou des équipes. Le nombre de personnes regroupées sous une candidature doit être précisé à l'inscription. Une fois inscrit, le candidat (ou l'équipe) s'engage à déposer sa contribution avant la date de clôture.
- Les candidats s'engagent à autoriser la publication de leur contribution sur le site de DataGrandEst et pour une durée minimum d'un an pour les contributions hébergées.
- Les candidats s'engagent à être présents ou représentés ou, à défaut, disponibles par vidéo lors de la remise des prix.

Données

- Les participants n'ont pas l'obligation d'utiliser toutes les données.
- Hormis des fonds de carte, **les candidats ne sont pas autorisés à utiliser d'autres données que celles fournies**.
- Les candidats peuvent effectuer tous types de calculs à partir de ce jeu de données.
- Les candidats peuvent utiliser tous les outils qu'ils souhaitent pour explorer les données du concours et en proposer une représentation visuelle à base de graphiques.

Contributions

- Les candidats fourniront la liste des outils utilisés pour la réalisation des graphiques.
- Les candidats déposeront leur contribution avant la date limite selon les modalités qui leur seront communiquées.
- Il n'est pas autorisé d'utiliser un marquage, une signature ou un logo autre que celui de **DataGrandEst**.
- Les éventuelles images incluses dans les réalisations doivent être libres de droit.
- Pour garantir le traitement anonyme des réalisations par le jury, aucune signature ou nom d'auteur ne doit figurer sur l'épreuve rendue.
- Le format de restitution d'une analyse visuelle *statique* sera au **format PDF**.
- Dans le cas d'une création interactive ou utilisant des services web, la soumission contiendra l'URL qui **ne devra pas dépasser l'équivalent de 2 pages A4 ou l'équivalent de 3 captures d'écran**.

- Une fois la remise des prix effectuée, l'ensemble des réalisations avec les noms de leurs auteurs seront publiées pendant un an sur le site **DataGrandEst**.

Évaluation

Les contributions seront jugées par un jury de spécialistes proposé par les organisateurs. Ces personnalités n'ont pas le droit de concourir, ni de collaborer avec aucune des équipes en compétition.

Les contributions seront évaluées en fonction de différents critères dont les suivants (liste non exhaustive et non ordonnée par importance).

- Pertinence pour servir la narration/histoire abordée.
- Originalité.
- Maîtrise des règles de l'art.
- Concision.

Le jury est souverain, ses décisions sont donc définitives. Le jury se réserve le droit de pénaliser les contributions qui ne respecteraient pas les règles. Les résultats seront annoncés lors de la remise des prix.

Remise des prix

- Tous les candidats pourront être appelés à présenter et commenter leur réalisation lors de la remise des prix.
- La remise des prix sera filmée en direct pour permettre aux participants ne pouvant se déplacer de voir l'événement à distance.

Conditions générales d'utilisation des données et des visualisations

- Le jeu de données du concours est proposé par **DataGrandEst** dans le cadre de son concours annuel afin de promouvoir la visualisation de données. Ce jeu de données est utilisé à des fins pédagogiques en permettant aux participants de créer leurs visualisations.
- Les données sources proviennent d'organisations officielles qui les publient sur Internet en format libre de droit. **DataGrandEst** ne saurait garantir l'exactitude, la complétude et l'actualité ni des jeux de données sources ni des traitements effectués sur ces données.
- Les visualisations produites à l'issue de ce concours en temps limité n'engagent pas la responsabilité de **DataGrandEst**.
- Le jeu de données est à l'usage exclusif du concours. Pour toute autre utilisation, veuillez contacter **DataGrandEst**.